

## REPUBLIQUE FRANCAISE EURE

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

ID: 027-200087252-20240213-24\_05-DE

Publié le 20/02/2024

## Délibération 24-05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)

Séance du 13 février 2024	Nombre de délégués
Délibération n°24-05	En exercice : 7
Convocation : 6 février 2024	Présents ou représentés : 5
<b>Objet</b> : MAPA: Maîtrise d'œuvre pour l'effacement d'un étang et l'aménagement d'un espace naturel de zone humide sur la commune de Glisolles	Absents: 2

L'An deux-mil-vingt-quatre, le mardi treize février, les membres du comité syndical, légalement convoqués en date du six février deux-mil-vingt-quatre, se sont réunis à l'Hôtel d'Agglomération d'Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 15h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents : Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Marcel SAPOWICZ Monsieur Gérard CHERON Madame Martine SAINT-LAURENT Monsieur Jean-Marie MAILLARD Monsieur François BRIZARD

Excusés: M. Christophe ALORY

## **MARCHES & TRAVAUX**

MAPA : MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EFFACEMENT D'UN ETANG ET L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE NATUREL DE ZONE HUMIDE SUR LA COMMUNE DE GLISOLLES.

Pour la réalisation de cette mission, il a été lancé une consultation (avec une note technique) de 4 bureaux d'études afin d'avoir un appui avec une vue extérieure. La mission demandée est l'AVP, la phase PRO et la conduite des travaux.

Les bureaux d'études consultés ont été les suivants : CARICAIE – BIOTOPE NORMANDIE – ALISE ENVIRONNEMENT et ECOSPHERE. Deux offres ont été présentées :

- Sté CARICAIE : Offre à 16.185,00 € TTC (offre satisfaisante techniquement et entrant dans notre budget prévisionnel). Prestataire qui connait parfaitement le site, ses contraintes et l'objectif de la mission car ils assurent déjà la maîtrise d'œuvre de l'opération de renaturation du canal et de continuité écologique sur le site de Glisolles.
- > Sté BIOTOPE : Offre à 80.834,40 € TTC pour une mission complète et 63.373,20 € TTC avec option mission partielle en phase travaux (offre bien au-dessus de notre budget prévisionnel).

Au vu de ces éléments, le Président propose de retenir l'offre de la société CARICAIE.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- DECIDE de retenir le prestataire suivant : CARICAIE pour un montant de 16.185,00 € TTC,
- > APPROUVE les clauses du marché définies ci-dessus à passer avec le prestataire cité ci-dessus,
- ➤ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations,
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

ADOPTE à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton Marcel SAPOWICZ

